

CONVERSION EN BIO DE SYSTÈMES OVINS VIANDE EN PAYS DE LA LOIRE

Simulations de conversion de cas-types conventionnels

Dans le cadre du programme SECURIBIOV (Sécurisation des trajectoires de conversion en agriculture biologique des élevages ovins allaitants), financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire, 2 simulations de conversion de cas-types conventionnels ont été réalisées : une en élevage ovin spécialisé, l'autre en système ovins-grandes cultures. Ce document présente les calendriers de conversion, les hypothèses retenues et l'évolution des résultats économiques.

Scénarios de conversion

Les situations initiales sont des cas-types, modèles construits à partir des suivis des fermes de références INOSYS-Réseaux d'élevage pour alimenter des projets d'installation ou d'évolution de systèmes. Les cas-types correspondent à des situations relativement optimisées, couplant des structures favorables et une bonne maîtrise technique, afin de garantir le caractère viable et vivable des projets.

Pour le **système spécialisé**, la conversion repose sur :

- Une baisse du troupeau, pour réduire le chargement.
- L'arrêt des agnelages de contre-saison (traitements hormonaux), pour ne garder qu'une « avance de saison » à partir de mi-novembre (race Mouton Vendéen par exemple).
- L'introduction du méteil grain, pour assurer l'autonomie protéique.

Celle du **système ovins-cultures** repose sur :

- Une augmentation de la surface de prairies, pour réduire le chargement.
- Le remplacement des traitements hormonaux par le désaisonnement lumineux pour les agnelages de contre-saison.
- L'adaptation des surfaces des différentes cultures, avec l'introduction du méteil grain et de la féverole, pour assurer l'autonomie protéique du troupeau, l'arrêt du colza et la baisse des surfaces en céréales et en tournesol.

Sur le plan économique, deux éléments prépondérants sont à prendre en compte :

- **Le différentiel de prix entre agneaux bio et conventionnels** : selon l'Agence Bio, il était en moyenne de 15 % de 2015 à 2019, mais il est redescendu à 8 % en 2020 suite à la forte progression du prix du conventionnel liée à l'épidémie de Covid. Le chiffre de 15 % a toutefois été conservé comme hypothèse de base, même si les simulations ont été effectuées en conjoncture 2020.
- **Les aides spécifiques bio** : l'aide à la conversion a été prise en compte pour les 5 premières années, mais aucune aide au maintien n'a été intégrée suite à leur arrêt programmé en 2023 dans le cadre de la future PAC. Il faut toutefois signaler qu'il existe un crédit d'impôt spécifique bio de 4 500 €, mais il n'a pas été pris en compte, considérant qu'il relevait de la situation personnelle des exploitants.

Calendrier de conversion

	Année C1		Année C2		Année C3		Année C4
	T2	T4	T3	T4	T2	T3	T1
Conduite surfaces	Conversion terres au 01/05	Implantation méteil et féverole pour alim fin de C2 Implantation de prairies supplémentaires	1 ^{re} récolte méteil	Implantation de prairies supplémentaires		Cultures vendues en bio	
Conduite troupeau				Conversion troupeau au 01/11 Début désaisonnement lumineux	Agneaux d'herbe vendus en bio au 01/05		Totalité des agneaux vendus en bio

Les conversions sont effectuées sur quatre années :

Année C1 :

- Conversion des terres au 01/05
- Introduction du méteil grain, voire de la féverole (système ovins-cultures)
- Baisse du troupeau (système spécialisé) ou augmentation de la surface de prairies (système ovins-cultures)

Année C3 :

- Premières ventes d'agneaux bio au 01/05 (agneaux d'herbe)
- Totalité des cultures vendues en bio

Année C2 :

- Première récolte de méteil grain (et féverole en ovins-cultures)
- Poursuite de l'augmentation de la surface de prairies (ovins-cultures)
- Conversion du troupeau au 01/11, avec introduction du désaisonnement lumineux (jours longs artificiels) en système ovins cultures

Année C4 :

- Totalité des agneaux vendus en bio

Conversion du système spécialisé

Surface et cheptel

Années	SAU (ha)	Cultures (ha)	Prairies (ha)	Troupeau (brebis)	Chargement (brebis/ha SFP)
C0	80	12 (céréales)	68	500	7,3
C4	80	16,5 (méteil)	63,5	400	6,3

Même si le système initial est de type « herbager », sans intensification de la surface fourragère, une réduction conséquente de la taille du troupeau est nécessaire pour atteindre un niveau de chargement envisageable en bio et pour dégager suffisamment de surface de cultures pour atteindre l'autonomie en concentré.

Caractéristiques techniques

Années	C0	C4
PN/Brebis	1,4	1,25
Kg concentré/Brebis	162	124
Kg concentré/Kgc produit	6,2	5,4
Autonomie en concentré	72 %	100 %
Kg MS fourrages/Brebis	274	178
% agnelages d'automne	46 %	25 %
% agneaux de bergerie	46 %	30 %

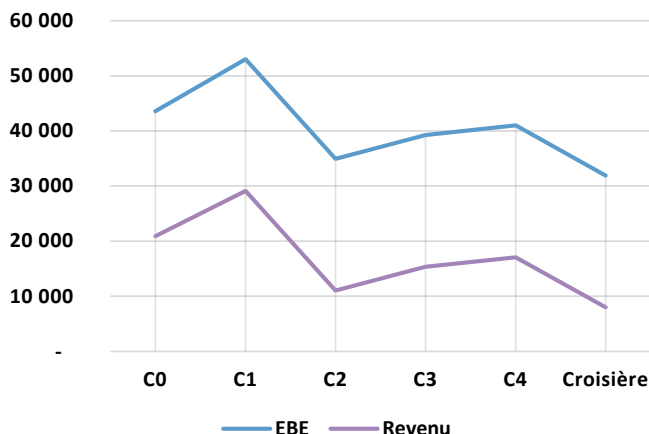
L'extensification du système se traduit par des baisses significatives de la productivité des brebis, des parts d'agnelage d'automne et d'agneaux de bergerie ainsi que des consommations de concentré et de fourrage stocké. L'introduction du méteil permet d'atteindre l'autonomie protéique, en plus de l'autonomie énergétique déjà assurée dans la situation initiale.

Résultats économiques

La simulation intègre l'investissement dans une herse-étrille (11 000 €, amortie sur 9 ans) et une prime à la conversion de 12 440 €. Aucune aide spécifique bio n'est intégrée en année de « croisière ». L'aide au maintien est perçue en année C1, avec une production encore largement issue du système initial. L'année C2 voit la baisse du troupeau, sans que les animaux puissent être vendus en bio (année C3 pour les agneaux d'herbe, C4 pour la totalité des agneaux).

Avec l'hypothèse de 15 % de plus-value bio, l'EBE se maintient au-dessus du seuil de 40 000 € en C4, mais baisse à 32 000 € en croisière, sans aides bio. Le revenu, initialement à 21 000 €, descend à 17 000 € en C4 pour n'atteindre que 8 000 € en croisière. Le maintien du revenu initial nécessiterait une plus-value bio de 25 % en C4, difficilement envisageable, et de 47 % en croisière, peu réaliste.

Evolution de l'EBE et du Revenu



Conversion du système ovins-cultures

Surface et cheptel

Années	SAU (ha)	Cultures (ha)	Prairies (ha)	Troupeau (brebis)	Chargement (brebis/ha SFP)
C0	120	75	45	400	9
C4	120	53	67	400	6

La forte augmentation de la surface de prairies permet d'une part de réduire le chargement à un niveau compatible avec la conduite en agriculture biologique et d'autre part de contenir la charge de travail générée par les itinéraires de conduite bio des différentes cultures.

Caractéristiques techniques

Années	C0	C4
PN/Brebis	1,4	1,25
Kg concentré/Brebis	196	146
Kg concentré/Kgc produit	7,6	5,7
Autonomie en concentré	78 %	100 %
Kg MS fourrages/Brebis	234	228
% agnelages d'automne	59 %	68 %
% agneaux de bergerie	76 %	65 %

Le recours au désaisonnement lumineux permet de conserver et même d'augmenter la part d'agnelage d'automne, d'où le maintien de la quantité de fourrages distribués. La part d'agneaux de bergerie est toutefois un peu réduite, avec la conduite à l'herbe des agneaux nés au printemps, ce qui permet de baisser la consommation de concentré. Le potentiel des sols permet l'introduction de la féverole, utilisée pour compléter les brebis en production en bergerie, le méteil étant réservé à l'engraissement des agneaux. Les hypothèses de rendement retenues pour les différentes cultures sont présentées dans le tableau ci-dessous.

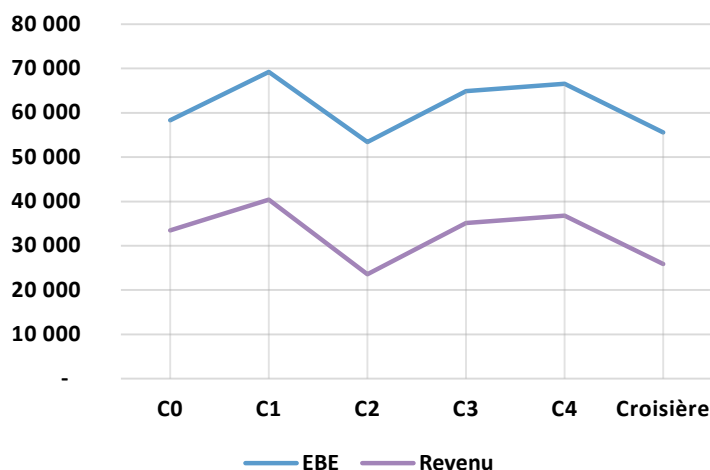
Années	Surfaces (ha)		Rendements (q/ha)	
	C0	C4	C0	C4
Prairies	45	67		
Blé	36	20,1	75	36
Orge	10	3,3	70	36
Maïs	8	8	75	40
Colza	6	0	35	
Tournesol	15	10	25	20
Méteil		11,4		36
Féverole		2,2		25

Résultats économiques

Compte tenu de la surface de cultures, il est prévu l'investissement dans une herse-étrille et une bineuse (36 000 € au total, amorties sur 9 ans), et le plafond de la prime à la conversion est atteint (15 000 €). Comme pour le système spécialisé, aucune aide spécifique bio n'est intégrée en année de « croisière ». L'aide au maintien est perçue en année C1 avec une production encore largement issue du système initial, puis l'année C2 est marquée par la baisse de la surface de cultures, avec des rendements bio mais des prix conventionnels. Les agneaux d'herbe et les cultures sont vendus en bio en C3, les agneaux de bergerie en C4.

Avec l'hypothèse de 15 % de plus-value bio, l'EBE progresse à 66 000 € en C4 et redescend légèrement à 55 000 € en croisière, sans aides bio. Le revenu, initialement à 33 000 €, progresse à 37 000 € en C4 mais redescend à 25 000 € en croisière. Le maintien du revenu initial demanderait une plus-value bio de 8 % en C4, ce qui correspond au contexte « Covid » de 2020, mais en croisière elle devrait être de 35 %, ce qui est difficilement envisageable.

Evolution de l'EBE et du Revenu



Conclusion

Avec une commercialisation en circuit long, ces simulations ne font pas apparaître d'intérêt économique à la conversion en bio de systèmes ovins conventionnels. Cette conversion conduit au contraire à la fragilisation des systèmes. En effet, la baisse de produit, liée à celles du troupeau ou de la surface en cultures, n'est compensée ni par la plus-value bio, fortement réduite suite à la crise du Covid, ni par des aides spécifiques bio, absentes de la future PAC 2023-2027.

Contacts : Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Laurent FICHET - Chargé de mission en filière ovine - 02 41 33 61 25
laurent.fichet@pl.chambagri.fr

Stéphane MIGNE - Chargé de mission en filière ovine - 02 51 36 82 77
stephane.migne@pl.chambagri.fr